

Textes
proposés
par les
intervenants

François LAURENT

Ministère de la Recherche

Faut-il créer un observatoire permanent des pollutions ?

Programmes de recherche sur les pollutions marines

Le naufrage de l'Erika au large des côtes bretonnes, en décembre dernier, 20 ans après celui de l'Amoco Cadiz, a soulevé dans le pays une vive émotion, et conduit les pouvoirs publics à s'interroger sur les progrès accomplis par les sciences et les techniques pour lutter contre les conséquences de tels accidents sur l'environnement.

Malgré des progrès indéniables, il est apparu évident qu'il fallait approfondir les connaissances, l'expertise, et trouver de nouveaux moyens de lutte contre la pollution et de réparation des dégâts.

Ainsi, en complément des mesures d'urgence pour traiter des conséquences immédiates du naufrage de l'Erika et des actions en vue de restaurer les écosystèmes marins et côtiers, le gouvernement a décidé d'une part de renforcer les capacités de veille, d'expérimentation et d'études (c'est à dire l'expertise), d'autre part d'intensifier la recherche.

En matière de recherche maritime et littorales, de nombreuses actions étaient déjà engagées par les laboratoires publics, dans le cadre des programmes relevant de leurs missions : universités notamment de la façade atlantique, ou organismes de recherche (IFREMER, CNRS, INERIS, METEO FRANCE, SHOM, IFP, CEDRE, etc.), ainsi que par certains industriels du secteur pétrolier ou para pétrolier. Les compétences existaient. Il fut alors décidé de mobiliser ce potentiel, et de l'impliquer dans un dispositif mis en oeuvre au plan national.

Trois programmes de recherche sur les pollutions marines furent ainsi décidés par les pouvoirs publics :

Le premier, par le ministère chargé de l'industrie, direction des matières premières et des hydrocarbures, dans le cadre de son programme de recherche conduit par le Comité d'études Pétrolières et Marines (CEP&M) ;

Le deuxième, par le ministère en charge de l'environnement, en complément d'appel à proposition de son programme de recherches finalisées sur la gestion durable du littoral (LIT'EAU) ;

Le troisième est la création à l'initiative du ministère de la recherche d'un Réseau de Recherche et

d'Innovation Technologique (RRIT) sur les pollutions marines accidentelles.

Réseau de Recherche et d'Innovation Technologiques " pollutions marines accidentelles "

Le Ministère de la recherche a proposé la création d'un réseau de recherche et d'innovation technologique sur le thème des pollutions marines accidentelles et conséquences écologiques sur le littoral : prévention et remédiation. Cette action s'intègre dans les grandes orientations de la politique de la recherche soutenue par le gouvernement, sur l'axe prioritaire portant sur l'environnement et le développement durable. Trois RRIT ont ainsi été décidés : le réseau " eau et environnement ", le réseau " terre et espace ", récemment installés et enfin le réseau " pollutions marines accidentelles " en cours de constitution.

La création de ce réseau fut actée par le Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire du 28 février 2000.

L'objet de ce type de réseaux est de favoriser la collaboration entre la recherche publique et les entreprises, sur des domaines jugés prioritaires par le gouvernement, dans des secteurs où l'effort de recherche mené par les structures habituelles est jugé insuffisant. Ils rassemblent des professionnels, des industriels et des équipes de recherche publique sur des projets dans des domaines technologiques bien identifiés ; Ils ont pour objectif d'innover en matière de produits, de procédés, de services ou de méthodes afin de répondre à la demande du monde socio-économique, et participer au développement ou à la création d'entreprises. Les projets de R&D se font en coopération entre chercheurs et demandeurs de la recherche.

Le RRIT pollutions marines accidentelles sera créé pour une durée de 4 ans. Il a été décidé que l'état apporterait un soutien financier à hauteur de 40 MF pour les deux premières années.

Le champ d'action du réseau débutera après l'évène-

ment provoquant une marée noire ou autre pollution (nauffrage, déballastage...). Le réseau s'intéressera d'une part au repérage, à la caractérisation et au suivi des polluants, d'autre part à la protection et à la réhabilitation des écosystèmes littoraux et marins.

Les thématiques du réseau ne sont pas encore définitives; les priorités devront en effet être fixées par le comité d'orientation du réseau.

Le réseau sera structuré autour :

- D'un Comité d'orientation, dont les membres seront issus de la recherche publique, du secteur industriel et de donneurs d'ordre dans la prévention des pollutions

marines ; Le comité fixera les orientations et les priorités ; il aura en charge l'évaluation et la labellisation des projets

- D'une cellule d'animation et de coordination ; située à Brest, elle sera le point d'entrée du réseau, son secrétariat permanent ; elle mettra en oeuvre l'animation scientifique du réseau, et gèrera les dossiers.

- Le bureau, composé des représentants du comité d'orientation, de la cellule et des instances en charge d'apporter un soutien financier aux projets labellisés par le comité (ministères, collectivités locales, etc.), aura en charge de rechercher pour chaque projet un financement approprié. ■

Textes
proposés
par les
intervenants